



Administration communale  
de Reckange-sur-Mess

## AVIS AU PUBLIC EN MATIÈRE DE COMMODO ET INCOMMODO

Il est porté à la connaissance du public, que par décision de Madame la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable (MECDD), arrêté N°3/06/0124 du 7 septembre 2022, et en vertu de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, Proximus Luxembourg S.A. a obtenu l'autorisation pour :

### La cessation d'activités d'un site d'installations radioélectriques fixes (3/06/0124) dans la rue des Trois Cantons, 51 à Ehlange

La présente publication a été faite en vertu de l'article 16 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés. Conformément à l'article 19 de la même loi, un recours peut être introduit auprès du Tribunal Administratif.

Reckange-sur-Mess, le 14 septembre 2022.

Pour le collège des bourgmestre et échevins,

  
Carlo MULLER  
Bourgmestre



  
Savas KOROGLANOGLU  
Secrétaire communal

**16.09.2022 – 25.10.2022**  
**3-2022-012-AUT-MECDD**